

16^{ème} jour de confinement

La Rochelle : point de situation quotidien COVID19 pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS mercredi 1^{er} avril 2020

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les informations sont relayées sur les sites internet et réseaux sociaux des collectivités.

Les médecins de l'agglomération rochelaise se sont organisés pour venir en soutien de l'Hôpital de La Rochelle-Ile de Ré en cas d'accélération de l'épidémie de COVID19 sur le territoire.

Ces centres, agréés par l'ARS, ont pour vocation d'accueillir uniquement les patients adressés par leurs médecins généralistes, le centre 15 (SAMU) et SOS Médecin.

Les habitants doivent d'abord appeler leur médecin traitant, qui jugera si une consultation est nécessaire. Si c'est le cas, les habitants seront ensuite contactés par le Centre d'appel pour proposer un rendez-vous et donner toutes les informations nécessaires : lieu et horaire de la consultation ainsi que les documents administratifs à amener.

Trois Centres de consultation COVID19 ouvrent ce mercredi dans l'agglomération, et un quatrième dans les prochains jours.

La Ville de La Rochelle, les Communes de Saint-Xandre et de Nieul-sur-Mer ont été sollicitées pour accompagner cette initiative. Sous la coordination de la Communauté d'Agglomération, de nombreux acteurs se sont proposés pour fournir un appui logistique, matériel et humain. La SNSM a pris en charge le Centre d'appel. La Communauté d'Agglomération assure les prestations de gardiennage et de nettoyage des centres. Les équipes de l'Espace Encan, les Mairies, ont ouvert des salles d'accueil adaptées et fourni du matériel ainsi que des équipements de protection individuelle. Le service Santé de la Ville de La Rochelle a fourni un soutien humain et matériel. Le Groupe hospitalier de La Rochelle a contribué également à la mise en place de ces centres.

Jean-François Fontaine, Maire de La Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CCAS, remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à la mise en place de ces centres qui agissent en complémentarité de l'action de l'Hôpital.

Les Tours de La Rochelle seront éclairées en bleu tout le mois d'avril, du coucher du soleil jusqu'à 1 heure du matin avec 5 minutes de scintillement toutes les heures en hommage à tous ceux qui sont mobilisés face au Covid-19 : personnels soignants, pompiers, secouristes, ambulanciers, forces de l'ordre, agents de la fonction publique, éboueurs, caissières et caissiers, commerçants, livreurs, et plus généralement tous ceux qui apportent leur aide. Afin de respecter le confinement et de voir les Tours éclairées, le site de la Ville de La Rochelle retransmet les images via une webcam à l'adresse www.larochelle.fr/webcam-en-direct.

Les marchés de La Rochelle se déroulent mercredi et samedi au marché central et dimanche à La Pallice. Il sera demain jeudi à Port-Neuf. Les coordonnées des commerçants du marché central ont été collectées et seront relayées sur les supports de communication de la Ville de La Rochelle pour inciter les personnes à passer commande en avance et fluidifier les files d'attente. Les marchés sont également ouverts mardi à Saint-Xandre, vendredi à Marsilly, ainsi que mardi, vendredi et dimanche à Châtelailon-Plage. A Clavette un commerce de fruits et légumes la semaine et de vente d'huîtres le weekend est autorisé à côté de la boulangerie.

Rappel des contacts

Le numéro vert national gratuit pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000

Site du gouvernement : www.gouvernement.fr

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h ou www.ccas-larochelle.fr pour les situations de précarité, de détresse et d'isolement.

Inscription Liste canicule Ville de La Rochelle : 05 46 51 51 42

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou capitainerie@portlarochelle.com

Transport Yélo : www.yelo.fr et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

Accueil des enfants des personnels de santé Scolarisation :

Education Nationale : 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant : inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87

Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56

RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

anne.michon@agglo-larochelle.fr / [Facebook Anne Michon](#)